



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 novembre 2017**

Délibération n° 2017-2342

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Assemblée générale de la Société anonyme immobilière d'économie mixte (SAIEM) de Vaulx en Velin - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Vessiller

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 17 octobre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 novembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mme Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Moretton, Moroge, Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Devinaz), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme El Faloussi), Berra (pouvoir à M. Huguet), Burillon (pouvoir à M. Crimier), M. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Gailliout (pouvoir à M. Coulon), Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Millet (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Millet (pouvoir à Mme Picard), Mmes Nachury (pouvoir à Mme Crespy), Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), Servien (pouvoir à M. Da Passano), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : Mme Frih.

Conseil du 6 novembre 2017**Délibération n° 2017-2342**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Assemblée générale de la Société anonyme immobilière d'économie mixte (SAIEM) de Vaulx en Velin - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 octobre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La société anonyme immobilière d'économie mixte (SAIEM) de Vaulx en Velin, créée en 1995, a principalement pour objet la construction ou l'achat, la location ou la vente d'un ensemble de bâtiments à usage principal commercial situé dans le centre-ville de Vaulx en Velin, la gestion, ainsi que l'entretien et la mise en valeur par tous les moyens dudit immeuble.

La Métropole de Lyon, dans le cadre de ses compétences liées à la politique de la ville et à l'aménagement urbain, a participé à la création de cette structure en tant que membre fondateur.

II - Modalités de représentation

Parmi ses actionnaires, la Société d'économie mixte (SEM) comprend 2 collectivités territoriales qui disposent de 4 sièges : la Commune de Vaulx en Velin, avec 34,51 % des actions et la Métropole de Lyon avec 29,75 %, ainsi que 2 banques (la Caisse des dépôts et consignations-CDC- avec 23,8 % et la Caisse d'Épargne avec 11,90 %). Deux sociétés bénéficient également d'une action (la Société centrale pour l'équipement du territoire-SCET- et la Société d'équipement du Rhône et de Lyon-SERL).

a) - le conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de 6 membres, la Métropole étant représentée au sein de ce conseil par 2 élus.

En outre, les dispositions statutaires régissant la SEM prévoient qu'une autorisation expresse soit donnée par l'assemblée délibérante de la collectivité aux administrateurs qu'elle a désignés, lorsque ces représentants souhaitent exercer des fonctions dans la société telles que celles de président du conseil d'administration. Ces fonctions étant déterminées par le conseil d'administration de la SEM, il appartient donc à l'assemblée délibérante de donner cette autorisation expresse à ses représentants.

Par délibération n° 2015-0063 du 26 janvier 2015, le Conseil de la Métropole a procédé à la désignation de messieurs Richard Brumm et Stéphane Gomez en tant que représentants de la Métropole au sein du conseil d'administration de la SAIEM de Vaulx en Velin.

b) - l'assemblée générale

Conformément au décret n° 27-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales, les statuts des sociétés d'économie mixte prévoient, notamment, que chaque actionnaire doit être représenté aux assemblées générales par un seul délégué ayant reçu pouvoir à cet effet et désigné dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Ce délégué dispose d'un droit de vote représentatif des parts sociales qu'il détient dans le capital de la société ; cette disposition reprenant celle applicable aux sociétés anonymes.

Par délibération n° 2015-0063 du 26 janvier 2015, le Conseil de la Métropole a désigné monsieur Gérard Collomb pour représenter la Métropole au sein de l'assemblée générale de la société anonyme immobilière d'économie mixte (SAIEM) de Vaulx en Velin.

Monsieur Gérard Collomb ayant fait part de son souhait de ne plus siéger au sein de cet organisme, il convient de désigner un représentant du Conseil, en qualité de représentant permanent, au sein de l'assemblée générale de cette société ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

1° - Désigne monsieur David KIMELFELD en tant que représentant de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de la SAIEM de Vaulx-en-Velin pour la durée du mandat en cours.

2° - Autorise le représentant au sein de l'assemblée générale à donner pouvoir pour le représenter, en tant que de besoin et au cas par cas, à un autre actionnaire.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 novembre 2017.